

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2353

présenté par
M. Mazars et M. Rousset

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« et énergétique » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'objet du présent projet de loi « d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations », cet amendement s'attache à garantir la clarté du propos, à savoir l'inscription de la souveraineté alimentaire comme premier et principal objectif structurant des politiques publiques.